



Concours Photo « J'aime Cazouls-Lès-Béziers »

ARTICLE 1 : Objet du concours

La Commune de Cazouls-Lès-Béziers, organise du **09 octobre 2017 au 09 décembre 2017**, un concours photo intitulé « **J'aime Cazouls-Lès-Béziers** ».

Deux thèmes sont proposés :

- **Les Cazoullins se tirent le portrait** (Portrait de personne(s) sur le mode sérieux, décalé, insolite... Les Cazoullins peuvent laisser libre cours à leur imagination !).
- **Avec mes yeux d'enfants** (thème ouvert, réservé uniquement aux moins de 14 ans)

Mairie de Cazouls-Lès-Béziers

- Adresse postale : Place des 140 – 34370 Cazouls-Lès-Béziers
- Téléphone : 04 67 93 61 08
- Email : mairie@mairiecazoulslesbeziers.fr

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu-concours est gratuite. Le jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Le nombre de participation est limité à quatre photos maximum sur toute la durée du concours et par joueur. La photo doit nous être envoyée en format numérique (prénom-nom-1.jpeg) 5Mo maximum, à l'adresse mail : communication@mairiecazoulslesbeziers.fr en indiquant le thème choisi. En cas de non respect de cette limite de participation d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le concours est accessible sur le réseau Facebook et sur le site internet de la Commune www.cazoulslesbeziers.com , à compter du **09 octobre 2017 au 09 décembre 2017 minuit**.

Au terme de la semaine de jeu, les personnes ayant participé au jeu en postant une ou plusieurs photos seront ensuite départagées par un jury. Ce jury est composé d'élus, de membres d'associations, de membres du CMJ, et sélectionnera les 3 meilleurs clichés pour chacun des 2 thèmes ; leurs auteurs se verront alors récompensés lors du vernissage d'une exposition des photographies primées et celles qui auront retenu toutes les attentions. Les clichés pourront aussi faire l'objet de publications dans le cadre de la communication municipale.

Les participants qui seront sélectionnés seront contactés par e-mail ou par téléphone. Si vous êtes sélectionné par les membres du jury, vous serez amené à nous envoyer un fichier numérique de votre image, dans le but de réaliser une caisse américaine 20x30cm ou une toile 30x45 avec votre photo.

Format d'image exigé : JPEG, taille originale, 5 Mo maximum.

Si le format ne correspond pas ou que vous n'êtes pas en mesure de fournir un fichier qui permette d'effectuer un tirage de qualité suffisante, la participation au concours sera alors invalidée.

ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le participant déclare et garantit :

- Être l'auteur de chaque photo postée pour le jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu.

ARTICLE 5 : Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du règlement, en tant qu'auteur de chaque photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur nos supports de communication.

ARTICLE 6 : Date limite

La date limite de dépôt des photos est fixée au **09/12/2017 minuit**.

ARTICLE 7 : Désignation des lots, annonce des gagnants et remise des Lots

Ce jeu-concours est doté des lots suivants :

Adultes

- **1^{er} prix : un appareil photo ou du matériel de photographie d'une valeur de 500 €**
- **2^{ème} prix : un coffret cadeau - week-end pour 2 personnes d'une valeur de 250 €**
- **3^{ème} prix : une tablette numérique d'une valeur de 150 €**

Enfants

- **1^{er} prix : une tablette numérique d'une valeur de 150 €**
- **2^{ème} prix : ton anniversaire dans le Laser Game Evolution à Béziers (pour 7 personnes)**
- **3^{ème} prix : ton anniversaire dans le Laser Game Evolution à Béziers (pour 4 personnes)**

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation des lots pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeurs équivalentes.

ARTICLE 10 : Dépôt légal du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.